

Re: RE: RE: RE: Relance urgente – Confirmation du paiement annoncé sur Affaire LOUNAS ANIS EXPORTATION vs ISMA KA

De: contact@debtinnov.com <contact@debtinnov.com>
À: sekou.traore@acremac.com
cc: issa.perou@acremac.com, fatoukine.diao@acremac.com
Date: 2026-03-12 17:34

Bonjour Sékou,

Je fais suite à votre message et vous remercie pour votre retour.

Comme convenu, je vous partage un premier compte rendu concernant la visite que nous avons reçue de M. Isma KA ce Mardi 10 Mars 2026 dans nos locaux, venu pour le compte du débiteur M. Marwane. Nous avons longuement échangé avec ce dernier via le téléphone de M. Isma KA.

Selon les explications fournies par M. Marwane :

- Le paiement qu'il affirme avoir effectué à Lounas n'aurait pas fait l'objet d'un reçu, car cela aurait été une demande de Lounas lui-même.
- Il indique que la transaction serait passée par le marché noir, ce qui complique aujourd'hui toute traçabilité.
- Il précise que ce paiement était conditionné à la libération des documents de transport, documents que Lounas aurait finalement remis après avoir longtemps refusé de le faire sans paiement préalable.
- Il se dit surpris par la déclaration de Lounas et affirme rencontrer des difficultés à obtenir de sa part une confirmation du versement de 15 000 EUR.

En conséquence, M. ISMA KA nous a transmis une procuration (ci-jointe) donnant pouvoir à M. Youcef Driss pour suivre l'affaire en Algérie et établir qu'il ne resterait, selon lui, aucun montant dû à Lounas, celui-ci ayant déjà reçu le paiement lié au transport des marchandises.

Dans l'attente qu'il nous transmette son récit détaillé par écrit afin de clarifier définitivement sa position, je tenais à vous faire ce premier retour basé sur notre entretien téléphonique.

À ce stade, il apparaît qu'un litige sérieux se dessine entre les parties, litige qu'il conviendra de soumettre au client afin qu'une décision soit prise sur la suite à donner.

Je vous tiendrai informé dès réception de son retour écrit.

Cordialement,



Le Wed, Mar 4, 2026 à 3:08 PM, Sekou TRAORE <sekou.traore@acremac.com> a écrit :

Bonjour Bigué,

Je vous remercie pour votre réactivité et le travail réalisé.

En effet, le partenaire nous bloque parfois en raison de certaines lenteurs.

Merci pour la bonne nouvelle, tenez nous informés des suites de la rencontre avec le débiteur.

De mon côté, je ne manquerai pas de vous tenir informés dès réception du retour du partenaire.

Cdt

Sekou

De : contact@debtinnov.com

Envoyé : mardi 3 mars 2026 12:57

À : Sekou TRAORE

Cc : Issa PEROU ; Fatou Kiné DIAO

Objet : Re: RE: RE: RE: Relance urgente – Confirmation du paiement annoncé sur Affaire LOUNAS ANIS EXPORTATION vs ISMA KA

Bonjour Sékou,

Merci pour votre retour ainsi que pour les relances déjà effectuées auprès du partenaire. Je souhaite toutefois apporter quelques précisions importantes concernant notre démarche. Il n'est effectivement pas dans nos habitudes de solliciter une confirmation de paiement sans disposer au préalable de preuves matérielles fournies par le débiteur. Dans ce dossier particulièrement complexe, le débiteur n'a pas été collaboratif au début, jusqu'à ce que nous parvenions à obtenir de lui l'information relative à un paiement intégral, ainsi que les coordonnées de la personne qui aurait reçu le règlement. Nous lui avons immédiatement demandé de nous transmettre les preuves (OV, SWIFT, reçus, etc.) afin de faciliter la vérification auprès du client.

Bien que nous poursuivions nos relances dans ce sens, nous cherchions en parallèle à obtenir un retour du client sur la base des éléments déjà communiqués par le débiteur, afin de confirmer ou d'infirmer l'existence de ce paiement. Si le client avait été réactif, nous aurions déjà pu statuer sur l'issue du dossier.

La bonne nouvelle est que le débiteur nous a informés de son intention de passer dans nos locaux avec les preuves matérielles. Nous sommes en train de convenir d'une date pour cette rencontre.

Nous vous remercions pour la poursuite de vos relances et restons en attente d'un retour du partenaire, qui nous permettra d'avancer de manière définitive.

Cordialement,

--



Sent with [Hostinger Mail](#)

Le Fri, Feb 27, 2026 à 4:22 PM, Sekou TRAORE <sekou.traore@acremac.com> a écrit :

Bonjour Bigué,

Je vous remercie pour votre mail.

De mon côté, j'ai relancé le partenaire à plusieurs reprises, notamment le 30 janvier, le 11 février et le 24 février, sans retour à ce jour. Je vous prie donc de bien vouloir patienter.

Par ailleurs, nous ne disposons pour l'instant d'aucune confirmation formelle du paiement, notamment concernant les points suivants :

Par quel moyen le débiteur a-t-il réglé la dette ?

Qui est Monsieur Youcef ALGRI ?

À quel titre est-il intervenu pour récupérer les fonds ?

À ce stade, il est permis de s'interroger sur la bonne foi du débiteur, qui aurait pu nous apporter davantage d'éléments concernant ce paiement.

De votre côté, je vous invite à relancer le débiteur afin d'obtenir des éléments plus détaillés sur le règlement, au-delà se déplacer dans les locaux.

Je poursuis les relances et ne manquerai pas de revenir vers vous dès réception d'un retour du partenaire.

Je vous souhaite un excellent week-end.

Cdt

Sekou

De : contact@debtinnov.com

Envoyé : vendredi 27 février 2026 12:20

À : Sekou TRAORE

Cc : Issa PEROU ; Fatou Kiné DIAO

Objet : Re: RE: RE: Relance urgente – Confirmation du paiement annoncé sur Affaire LOUNAS ANIS EXPORTATION vs ISMA KA

Bonjour Sékou,

Je reviens vers vous en urgence concernant notre précédente demande de confirmation de paiement toujours restée sans suite.

Comme indiqué, le débiteur affirmerait avoir procédé au règlement total de la créance auprès de M. Youcef ALGRI. Nous avons tenté de le relancer à plusieurs reprises pour obtenir les preuves de paiement (OV, SWIFT, reçus, confirmations, etc.), mais sans succès jusqu'à présent.

Dans ce contexte, nous vous saurions gré de bien vouloir multiplier les relances auprès du client afin qu'il puisse nous apporter des éléments permettant d'établir la réalité du paiement annoncé.

Par ailleurs, nous souhaiterions attirer votre attention sur la nécessité d'une plus grande diligence dans le traitement de nos demandes de confirmation de paiements. Ces retours conditionnent directement la suite du traitement du dossier, qu'il s'agisse d'une clôture positive ou de la poursuite de nos actions.

Nous constatons que les délais de réaction des clients sont souvent très longs, ce qui demande une multiplication des relances pour obtenir une réponse rapide.

Un retour rapide de votre part nous permettra de nous fixer clairement sur les prochaines étapes.

Bien cordialement,

--



Sent with [Hostinger Mail](#)

Le Fri, Feb 20, 2026 à 4:08 PM, Sekou TRAORE <sekou.traore@acremac.com> a écrit :

Bonjour Bigué,

J'ai informé le partenaire, dès qu'il me revient, je vous tiendrai informés.

Cdt

Sekou

De : contact@debtinnov.com

Envoyé : vendredi 20 février 2026 16:02

À : Sekou TRAORE ; Issa PEROU

Cc : Fatou Kiné DIAO

Objet : Re: RE: Relance créance due à LOUNAS ANIS EXPORTATION vs ISMA KA

Bonjour Sékou,

Je me permets de revenir vers vous concernant mon mail ci-dessous resté sans retour à ce jour. Comme indiqué, le débiteur, M. Isma KA, affirme avoir procédé au règlement total de la créance auprès de M. Youcef ALGRI et nous a invités à le contacter pour confirmation.

Nous lui avons demandé de nous transmettre les preuves de paiement annoncées (OV, SWIFT, reçus, confirmations, etc.) afin de permettre une vérification complète.

Dans cette attente, nous vous saurions gré de bien vouloir revenir vers nous pour nous confirmer si le client a été informé et s'il a pu apporter des éléments permettant d'établir la réalité du paiement annoncé.

Votre retour nous permettra d'assurer la suite du traitement du dossier dans les meilleures conditions.

Bien cordialement,

--



Sent with Hostinger Mail

Le Tue, Feb 10, 2026 à 1:39 PM, contact@debtinnov.com
 <contact@debtinnov.com> a écrit :

Bonjour Sékou,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour avec M. Isma KA, nous souhaitons vous faire un point de situation concernant le dossier relatif à la créance de Lounas Anis Exportation.

Lors de notre échange, M. Isma KA nous a indiqué que la créance aurait été entièrement réglée auprès de M. Youcef ALGRI, joignable au +213 775 51 15 51, et nous a invités à nous rapprocher de ce dernier pour confirmation.

Afin de faciliter cette démarche et de disposer d'éléments concrets pour appuyer la demande de vérification, nous lui avons demandé de bien vouloir nous transmettre les preuves du paiement qu'il affirme avoir effectué (OV, SWIFT, reçus, confirmations de virement, échanges, etc.). Ces documents permettront d'effectuer une vérification complète et d'éviter tout malentendu.

Pour une suite, M. Isma KA nous a également indiqué qu'il remonterait l'information auprès de M. Marwan et qu'il reviendrait vers nous dans les meilleurs délais. Nous restons donc en attente de son retour et ne manquerons pas de vous tenir informé de toute évolution.

Sur ce, nous vous prions de remonter l'information auprès du client pour confirmation de ce paiement.

Nous restons naturellement à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Bien cordialement,

Bigué

--

Sent with [Hostinger Mail](#)

Le Tue, Feb 10, 2026 à 1:30 PM, contact@debtinnov.com a écrit :

Bonjour M. MARWAN,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour concernant la créance due par la société ISMA KA à Lounas Anis Exportation, nous nous permettons de vous faire un point de situation suite à notre échange de ce jour avec M. Isma KA. Ce dernier, nous a informés que la créance aurait été intégralement réglée auprès de M. Youcef ALGRI, joignable au +213 775 51 15 51, et nous a invités à le contacter pour obtenir confirmation de ce règlement.

Afin de faciliter cette démarche et de disposer d'éléments concrets pour appuyer notre demande de vérification, nous lui avons demandé de bien vouloir nous transmettre les preuves du paiement qu'il affirme avoir effectué (OV, SWIFT, reçus, confirmations de virement, échanges, etc.). Ces documents nous permettront de procéder à une vérification complète et d'éviter tout malentendu.

M. Isma KA nous a également indiqué qu'il remonterait l'information auprès de vous (M. Marwan) et qu'il reviendrait vers nous dans les meilleurs délais.

Nous restons donc en attente de votre retour afin de nous permettre de confirmer le paiement de cette créance et de passer à la clôture de cette affaire.

Nous restons naturellement disponibles pour toute précision complémentaire.

Bien cordialement,

Mme DIOP Bigué

--

Sent with [Hostinger Mail](#)

Le Fri, Nov 14, 2025 à 9:40 AM, Fatou Kiné DIAO a écrit :

Bonjour Mr HAMOUDI,

Je reviens vers vous concernant la créance due par la société ISMA KA à Lounas Anis Exportation. Nous vous avons transmis la lettre de notification d'impayé ainsi que les pièces justificatives, mais n'avons, à ce jour, reçu aucun retour.

Nous n'avons pas encore eu l'occasion d'échanger directement avec vous. Votre collaborateur, M. Isma Ka, nous avait indiqué qu'il reviendrait vers nous après vous avoir consulté, mais nous n'avons malheureusement pas pu le joindre et n'avons obtenu aucune suite.

Dans un esprit constructif et afin d'éviter tout malentendu, nous souhaiterions convenir avec vous des prochaines étapes pour régulariser cette situation. Si des contraintes particulières se présentent, nous restons disposés à discuter d'un échéancier adapté qui puisse convenir à toutes les parties.

Nous vous remercions par avance pour votre retour et espérons pouvoir avancer ensemble dans les meilleures conditions.

Bien cordialement,

Mme DIAO Fatou kiné

Collection Analyst



| URL: www.acremac.com Email: fatoukine.diao@acremac.com

| Cell: +221 77 220 63 32

| We are committed to serve | We
act with honesty & integrity | We
develop & inspire | We transform &
lead | We are one team

De : Fatou Kiné DIAO
Envoyé : vendredi 31 octobre 2025
12:02
À : marwan-hamoudi@hotmail.com.
Cc : Sekou TRAORE ; Issa PEROU ;
contact@debtinnov.com
Objet : Lettre de Notification
D'impayée LOUNAS ANIS vs ISMA KA

Monsieur HAMOUDI,

Je me permets de vous adresser, en
pièce jointe, **la lettre de notification
d'impayé** ainsi que **les pièces
justificatives** relatives à la créance
que l'entreprise ISMA KA doit à
LOUNAS ANIS EXPORTATION. Le
montant total de cette créance s'élève
à **34 337,04 USD**.

Tout au long de cette semaine, j'ai
tenté à plusieurs reprises d'entrer en
contact avec vous, sans succès. Ce
n'est que le mercredi que j'ai pu
joindre Monsieur ISMA KA, à qui
j'ai demandé de me transmettre vos
coordonnées. Malheureusement, il n'a
pas souhaité coopérer et m'a indiqué
qu'il reviendrait vers moi après s'être
entretenu avec vous. À ce jour,
vendredi 31 octobre, nous n'avons
toujours reçu aucun retour de sa part.

Dans un esprit de collaboration et afin
de préserver une relation constructive
entre nos structures, nous vous
invitons à bien vouloir procéder au
règlement de cette créance à
l'amiable.

Je reste bien entendu à votre
disposition pour tout échange

complémentaire.

Veuillez recevoir, Monsieur,
l'expression de mes salutations
distinguées.

Bien cordialement,

Mme DIAO Fatou kiné

Collection Analyst



| URL: www.acremac.com Email:
fatoukine.diao@acremac.com

| Cell: +221 77 220 63 32

| We are committed to serve | We
act with honesty & integrity | We
develop & inspire | We transform &
lead | We are one team

Disclaimer

The information contained in this communication from the sender is confidential. It is intended solely for use by the recipient and others authorized to receive it. If you are not the recipient, you are hereby notified that any disclosure, copying, distribution or taking action in relation of the contents of this information is strictly prohibited and may be unlawful.

This email has been scanned for viruses and malware, and may have been automatically archived by Smartservers, an innovator in Software as a Service (SaaS) for business. Providing a safer and more useful place for your human generated data. Specializing in Security, archiving and compliance.

To find out more : [Click Here](#).

[image.png \(242 KB\)](#)

[image001.png \(242 KB\)](#)

[image002.jpg \(20 KB\)](#)

[PROCURATION ISMA KA vs DRISS YUCEF.pdf \(262 KB\)](#)